

Fiche Pratique N° 1

Pièces justificatives à fournir dans le cadre d'une demande de rémunération de stage (RS1)

La demande de rémunération est réalisée via l'utilisation du formulaire Cerfa RS1 qui doit être intégralement complété par le stagiaire et l'organisme de formation (daté, tamponné et signé par les 2 parties).

Les stagiaires éligibles sont :

- Personne plus de 16 ans ayant le statut de demandeur d'emploi (Inscription auprès de pôle emploi) et non indemnisée à l'entrée de la formation
- Les travailleurs reconnus handicapés
- Les bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active)
- Les bénéficiaires de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique) et l'ATA (allocation temporaire d'attente)
- Les personnes retraités (inscrites à pôle emploi en catégorie A sans indemnité)
- Les travailleurs non salarié
- Personne détenue

Les formulaires RS1 ne répondant pas à ce critère ne permettront pas d'instruire les dossiers.

Ces formulaires doivent être accompagnés de plusieurs pièces justificatives dont certaines dépendent du « statut » du stagiaire. On retrouvera ci-dessous :

- Les pièces communes à tous les dossiers ;
- Les pièces spécifiques à chacun des publics :
 - Stagiaires rémunérés en fonction de la situation familiale
 - Stagiaires rémunérés en fonction de l'activité salariée antérieure
 - Stagiaires non rémunérés à la date d'entrée en formation
 - Stagiaires reconnus handicapés

Pièces communes à tous les dossiers

Tous les dossiers, quels que soient les publics concernés, ont en commun les pièces suivantes :

- Formulaire Cerfa RS1 **intégralement complété**
- Etat civil :
 - Pour les stagiaires de nationalité française : carte nationale d'identité **en cours de validité** (Rappel : la durée de validité de la carte d'identité a été portée à 15 ans sauf si le stagiaire était mineur à la date d'émission de la carte, dans ce cas la validité est portée à 10 ans), ou passeport **en cours de validité** ou certificat de nationalité française
 - Pour les stagiaires de nationalité étrangère : titre de séjour permettant l'accès aux stages de formation professionnelle (voir liste des titres admissibles en annexe)

- Mode de paiement : Relevé d'identité bancaire ou postal au **nom et prénom exact de l'état civil du stagiaire**. (IBAN et code BIC doivent obligatoirement figurer). En cas de compte joint et en l'absence du prénom du stagiaire, **une copie du livret de famille est obligatoire**.
- Protection sociale : copie de l'attestation de droit (vitale) au nom et prénom du stagiaire (Attention : il ne s'agit pas d'une copie de la carte vitale)

Pièces relatives au public rémunéré en fonction de la situation familiale

- Mère de famille ayant eu **trois enfants au moins** (nés ou adoptés) : copie du Livret de famille avec les éléments de l'ensemble des enfants.
- Femme divorcée, veuve, séparée judiciairement **depuis moins de trois ans** :
 - Copie du Livret de famille portant la date du changement de situation
 - **Ou** jugement de divorce
 - **Ou** ordonnance de séparation
- Personne assumant **seule** la charge d'un ou plusieurs enfants **qui réside en France** :
 - Attestation de la CAF (Caisse Allocation Familiale) justifiant du versement de l'allocation de soutien familiale
 - **Ou** avis d'imposition **comportant la mention "T" dans la case "Cas particulier"**
- Femme seule enceinte :
 - Certificat de grossesse
 - **Et** attestation de la CAF (Caisse Allocation Familiale) ou d'une assistante sociale mentionnant qu'elle est isolée
- Femme abandonnée :
 - Livret de famille
 - **Et** décision de justice
 - **Et** attestation de la CAF (Caisse Allocation Familiale)

Pièces relatives au public rémunéré en fonction de l'activité salariée antérieure

- Certificat de travail de la dernière activité salariée déclarée et bulletins de salaire justifiant **d'au moins 910 heures d'activité salariée sur 12 mois ou 1820 heures sur 24 mois**
- **Ou** si le dernier employeur était un employeur du secteur public, **une attestation de non versement d'allocations de perte d'emploi durant la formation**
- En fonction de la situation du stagiaire, copie récente de la notification de la **non perception de l'ARE**.

Pièces relatives au public non salarié à la date d'entrée en formation (y compris auto-entrepreneur)

Ce public doit réunir 2 conditions:

- Justifier de la qualité de « travailleur non salarié » à la date d'entrée en stage au moyen d'une attestation d'affiliation de la caisse de protection sociale des travailleurs indépendants précisant son affiliation à cette caisse ainsi que sa durée,

- **Et** justifier de l'exercice d'une activité professionnelle, **salariée ou non salariée, pendant au moins 12 mois dont 6 mois consécutifs dans les 3 années qui précèdent l'entrée en stage.**

Cette justification de l'exercice d'une activité professionnelle prendra la forme suivante :

- Pour les commerçants :
 - Extrait Kbis
- Pour les agriculteurs (chef d'exploitation, conjoint d'exploitation ou aide-familial) :
 - Attestation **AMEXA** (Assurance Maladie des Exploitants Agricoles) **avec durée d'affiliation**
- Pour les marins :
 - Livret professionnel maritime
 - **Et** extrait du fichier matricule **avec durées d'embarquement**
- Pour les artisans :
 - Attestation d'inscription au répertoire des métiers

Pièces relatives aux travailleurs handicapés

Dans tous les cas, le stagiaire reconnu travailleur handicapé devra présenter :

- L'attestation ou décision de la **COTOREP** (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel), de la **CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) ou du **CG** précisant la reconnaissance TH et sa durée
- **Ou** L'attestation ou décision de la **CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) précisant une orientation en centre de rééducation professionnelle ou vers le marché du travail.

D'autres pièces justificatives peuvent être nécessaires.

Personne reconnue travailleur handicapé justifiant d'une activité salariée

- **Bulletins de salaire** justifiant une activité salariée de **6 mois (910 heures)** au cours d'une **période de référence de 12 mois** ou de **12 mois (1 820 heures)** au cours d'une **période de référence de 24 mois**
- **Certificat de travail** y afférent : la période d'activité est recherchée, dans un premier temps, sur la première période de 12 mois, puis de 24 mois, qui précèdent le dernier jour travaillé (date de rupture du dernier contrat de travail) avant la date d'entrée en stage.
- **Attestation de l'employeur précisant le non maintien de salaire** en cas de suspension du dernier contrat de travail (le cas échéant)

Personne reconnue travailleur handicapé ayant déjà effectué un stage rémunéré (Sans nouvelle activité salariée suffisante entre les 2 stages)

- Dernière décision de rémunération lié à la rémunération des stagiaires (décision ASP : Allocation de Sécurisation Professionnelle), du CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) ou de l'AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnel des Adultes)

Pour les stagiaires reconnus travailleurs handicapés dont le stage se déroule en Centre de rééducation professionnelle : **attestation de la caisse de sécurité sociale précisant si des indemnités journalières seront maintenues durant la formation ainsi que leur montant**

Stages organisés par l'administration pénitentiaire

- Tableau d'inscription de l'établissement pénitentiaire
- **Qu** dossier simplifié (Cerfa sans pièces)

Stages organisés par la Protection judiciaire de la jeunesse

- Dossier simplifié (Cerfa sans pièces)
- **Et** relevé d'identité bancaire
- **Et** attestation "VITALE" (le cas échéant)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Organisme gestionnaire

Centre de formation

**DEMANDE D'ADMISSION
AU BÉNÉFICE DES RÉMUNÉRATIONS
DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

(Sixième partie du Code du Travail) **cerfa** N°11971*03

CACHET

À REMPLIR PAR LE STAGIAIRE

ETAT CIVIL

M. Mme Mlle

Votre nom de naissance _____

Votre nom d'épouse ou d'époux (éventuellement) _____

Votre prénom _____

Votre date de naissance _____ à _____

Votre nationalité Française Union européenne Autre (à préciser) _____

Votre domicile habituel avant le stage	_____	_____
	numéro	rue ou lieu dit
	_____	_____
	code postal	commune

Votre adresse électronique _____ @ _____

Votre domicile est à _____ km du centre de formation

S'il y a eu changement de résidence pour la durée du stage, indiquer la nouvelle adresse :

Votre nouvelle adresse	_____	_____
	numéro	rue ou lieu dit
	_____	_____
	code postal	commune

VOTRE SITUATION FAMILIALE

• Vous êtes :

célibataire marié(e) en union libre pacsé(e) veuf(ve) séparé(e) divorcé(e)

• Vous avez : _____ enfants

RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE

Votre numéro de sécurité sociale _____

Vous êtes affilié(e) :

au régime général à la caisse de : _____ département : _____

au régime d'assurance maladie des exploitants agricoles en tant que : exploitant conjoint
 associé d'exploitation aide familial

au régime des salariés agricoles en tant que : salarié d'exploitation salarié d'organisme agricole

à un autre régime (précisez lequel) : _____

Vous n'êtes pas affilié(e) à titre personnel (par exemple : ayant-droit)

MODE DE PAIEMENT SOUHAITÉ

virement bancaire virement postal autre, à préciser _____

POUR SUIVRE LES PAGES SUIVANTES

À REMPLIR PAR LE STAGIAIRE

1 VOTRE SITUATION À L'ENTRÉE EN STAGE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE NIVEAU DE FORMATION (cochez les cases qui correspondent à votre situation) :

Votre dernière classe suivie :

- Primaire, 6^e, 5^e, 4^e, CPA, CPPN ou CLIPA
- 3^e ou première année de CAP ou BEP
- 2^{de}, 1^{ère} de l'enseignement général ou 2^e année de CAP ou BEP
- Terminale
- 1^{ère} ou 2^e année de DEUG, DUT, BTS, école des formations sanitaires et sociales..
- Classes de 2^e ou 3^e cycle de l'enseignement supérieur

Votre diplôme le plus élevé obtenu :

- Aucun diplôme
- Certificat d'étude primaire (CEP)
- Brevet des collèges (BEPC)
- CAP ou BEP
- Baccalauréat général, technologique ou professionnel
- DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau Bac+2
- Diplôme de niveau Bac+3 ou plus

VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE DU RSA oui non *si oui, à quel titre :* à titre d'allocataire à titre d'ayant droit

VOUS ÊTES SANS EMPLOI

• Inscrit à Pôle emploi oui non

Si oui, depuis combien de temps en continu :

- moins de 6 mois
- 6 à 11 mois
- 12 à 23 mois
- 24 mois et plus

Situation auprès de Pôle emploi :

- Vous avez fait une demande d'indemnisation auprès de Pôle emploi oui non
- Vous avez un dossier de demande d'indemnisation en cours auprès de Pôle emploi oui non
- Vous n'êtes plus indemnisé(e) par Pôle emploi depuis le :
- Vous êtes indemnisé(e) par Pôle emploi au titre de : l'allocation d'aide au retour à l'emploi l'allocation temporaire d'attente l'allocation de solidarité spécifique
- Vous n'avez jamais travaillé dans ce cas, reportez-vous directement p.3

2 ACTIVITÉS ANTÉRIEURES

- Vous avez exercé une activité salariée pendant une durée inférieure à 6 mois
- Vous avez exercé une activité salariée pendant 6 mois ou 910 heures au cours d'une période de 12 mois ou pendant 12 mois ou 1 820 heures au cours d'une période de 24 mois
- Vous effectuez un stage d'une durée supérieure à un an et vous avez exercé une activité professionnelle durant trois ans ou plus
- Vous êtes un ancien agent du secteur public et vous avez exercé une activité salariée pendant 6 mois ou 910 heures au cours d'une période de 12 mois ou pendant 12 mois ou 1 820 heures au cours d'une période de 24 mois

VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL EN FRANCE ET/OU À L'ÉTRANGER

• Indiquez ci-dessous en partant de la plus récente, vos activités professionnelles salariées, non salariées, de formation ou de chômage précédant l'entrée en stage :

À REMPLIR PAR LE STAGIAIRE

Rubriques 3, 4, 5, 6 : à ne remplir que si vous êtes concerné.

3 Vous êtes à la recherche d'un emploi et appartenez à l'une de ces catégories

- Vous êtes mère d'au moins trois enfants
- Vous êtes veuve, divorcée, séparée judiciairement depuis moins de trois ans
- Vous êtes veuf(ve), divorcé(e), séparé(e), abandonné(e), célibataire et vous assumez seul(e) la charge d'au moins un enfant résidant en France
- Vous êtes une femme seule enceinte

4 Vous êtes travailleur non salarié

- agriculteur artisan commerçant profession libérale marin-pêcheur autre (précisez) _____

5 Vous êtes travailleur handicapé

- oui non

- Vous percevez durant le stage des indemnités journalières pour maladie versées par la CPAM
- Vous avez été victime d'un accident du travail (autre qu'un accident de trajet, ou d'une maladie professionnelle) et votre contrat de travail est suspendu

6 Autre situation

- Vous bénéficiez de l'aide aux agriculteurs en difficulté
- Vous êtes dans une autre situation (précisez) : _____

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur que :

- les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont sincères et véritables (art. 22-II de la loi n° 68-690 du 31/07/1968) :
« *Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la déclaration exigée en vue d'obtenir de l'Etat ou des collectivités locales [...] un paiement ou un avantage quelconque indu sera puni d'un emprisonnement de quatre ans et d'une peine d'amende de 9000 € ou de l'une de ces deux peines.* »
- J'ai été averti(e) que je devrai rembourser tout ou partie des sommes perçues en cas d'abandon de la formation sans motif légitime ou en cas d'exclusion pour faute lourde.
- Je n'ai pas déposé de demande de rémunération pour ce stage auprès d'un autre organisme payeur ou auprès de Pôle emploi, je renonce le cas échéant, à solliciter l'octroi de l'allocation de retour à l'emploi - formation.
- J'ai effectué un stage de formation rémunéré par : l'AFPA Autre (à préciser) : _____
 Pôle emploi ou l'ASSEDIC
 l'Agence de services et de paiement ou le Cnasea

du | | | | | | | | | | au | | | | | | | | | | au centre de _____
ayant pour objet _____

Fait le _____ 20_____
Signature du stagiaire

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à cette demande. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

NOTICE EXPLICATIVE À L'ATTENTION DU STAGIAIRE



1. Cochez les cases correspondant à votre situation

2. Remettez à votre centre de formation le présent formulaire accompagné des pièces justificatives suivantes :

• ÉTAT CIVIL

Si vous êtes de nationalité française :

- Copie de votre carte nationale d'identité en cours de validité
- Ou copie de votre passeport en cours de validité
- Ou à défaut un certificat de nationalité

Si vous êtes de nationalité étrangère :

- Titre de séjour permettant l'accès aux stages de formation professionnelle (renseignez-vous auprès de votre centre de formation)

Si vous êtes mineur non émancipé :

- Autorisation parentale sur le modèle que vous remettra votre centre de formation

• PAIEMENT

- Relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom

• PARCOURS PROFESSIONNEL

Si vous avez déjà travaillé :

- Dernier certificat de travail
- Bulletins de salaires pour 910 ou 1 820 heures
- Éventuellement, suspension d'indemnisation si vous étiez employé dans le secteur public

Si vous avez déjà effectué un stage rémunéré au titre de la sixième partie (ex livre IX) du code du travail

- Décision AFPA, Pôle emploi (ASSEDIK) ou Agence de services et paiement (Crasea)

• SITUATION FAMILIALE

Si vous appartenez à l'une des catégories mentionnées au paragraphe « Publics particuliers » :

- Photocopie du livret de famille
- Éventuellement copie de l'ordonnance de séparation, du jugement de divorce ou attestation de la CAF (cas des parents isolés)
- Éventuellement copie du carnet de maternité et tout justificatif de votre situation si vous êtes une femme seule, enceinte

• SI VOUS ÊTES TRAVAILLEUR NON SALARIÉ

- Justificatif de votre activité salariée ou non salariée durant 12 mois dont 6 consécutifs dans les 3 ans qui précèdent l'entrée en stage (attestation de la caisse de protection sociale, extrait du registre du commerce et des sociétés...)

• SI VOUS ÊTES RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

- Décision de la CDAPH
- Éventuellement, attestation de la CPAM mentionnant le montant des indemnités journalières que vous percevrez durant votre stage
- Dernier certificat de travail et bulletins de salaire pour permettre le calcul de votre rémunération de stage
- Attestation de votre employeur si votre contrat de travail est suspendu, avec mention « sans solde » ou montant du salaire maintenu

• PROTECTION SOCIALE

- Copie de votre carte d'assuré social si vous en avez une

• AUTRE SITUATION

Interrogez votre centre de formation

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE AU TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER,
VOUS DEVEZ VOUS ADRESSER EN PRIORITÉ À VOTRE CENTRE DE FORMATION

NOTICE EXPLICATIVE À L'ATTENTION DE L'ORGANISME DE FORMATION

(Cf page 4 du formulaire : partie réservée au centre de formation)

SPÉCIALITÉ DE LA FORMATION : la nomenclature des spécialités de formation (NSF) est consultable sur internet : <http://www.centre-info.fr/Nomenclature-des-specialites-de.html>

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION :

Dans le cadre de cette nomenclature, la notion de formation qualifiante regroupe ces deux dernières notions : formation certifiante ou professionnalisante.

1. Certification

Cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par le passage d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle). Les certifications regroupent l'ensemble des diplômes généraux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (diplômes nationaux, diplômes des Universités) ainsi que l'ensemble des certifications professionnelles inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

2. Professionnalisation

Les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP. Comme les formations certifiantes professionnelles, ces formations visent à enseigner les techniques et connaissances propres à rendre un individu opérationnel dans un métier (ou plus généralement sur un type de poste de travail).

Attention à ne pas confondre avec les formations de perfectionnement, qui visent à approfondir les compétences de publics déjà opérationnels dans un métier ou un poste donné.

3. Préparation à la qualification

Cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit son niveau. On y inclut bien sûr les formations de pré-qualification pour les jeunes (des Conseils Régionaux) par exemple. Les formations de préparation aux concours sont donc incluses dans cette catégorie.

4. Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation

Il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers. Il peut s'agir de remise à niveau dans les disciplines générales (français, lutte contre l'illettrisme, mathématiques de base), mais également d'initiation aux langues, d'initiation aux logiciels courants de bureautique (EXCEL, WORD, POWERPOINT et équivalents) ou d'initiation à Internet (messagerie et navigation).

5. (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel

Cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées. Ils peuvent intégrer un travail sur les savoirs de base ou des modules de familiarisation avec le milieu de l'entreprise.

Ces stages ne se confondent pas avec les stages de préparation à la qualification qui s'inscrivent quant à eux dans un métier défini et constituent une étape avant d'entreprendre un stage certifiant ou professionnalisant.

6. Perfectionnement, élargissement des compétences

Les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires. Ils favorisent l'adaptation des salariés à leur poste de travail, l'évolution ou le maintien dans leur emploi. Dans le cas particulier du perfectionnement, ces formations supposent explicitement des pré-requis (qualification ou expérience professionnelle).

Exemple : Cette catégorie comprend les stages de niveau avancé de langue, de bureautique et d'utilisation des outils Internet. Elle comprend aussi les stages de développement personnel pour les salariés.

7. Création d'entreprise

RÈGLE IMPORTANTE DE CODAGE :

Certains stages peuvent cumuler plusieurs objectifs différents : les items 6 et 7 peuvent être compatibles avec les items 1, 2 ou 3. Un stage certifiant peut par exemple relever aussi du perfectionnement. Lorsque ce sera possible, on admettra donc plusieurs codages. Néanmoins, les applications informatiques ne sont pas toujours compatibles avec une double codification. Il est donc nécessaire d'instaurer une priorité de codage.

A ce titre, si un stage répond à plusieurs objectifs, l'item 1, 2 ou 3 sera privilégié.